

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Décision du 4 avril 2024

portant renouvellement des fonctions de référente déontologue et référente laïcité de la direction des achats de l'État

NOR : ECOA2409852S

Le directeur des achats de l'État,

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n°2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Vu les articles L124-2 et L124-3 du code général de la fonction publique,

Vu la décision du 28 octobre 2022 portant désignation du référent déontologue et du référent laïcité de la direction des achats de l'Etat,

Décide :

Article 1er

Mme Sandrine Jarry, administratrice générale, sous-directrice de la modernisation des achats, est renouvelée dans sa fonction de référente déontologue de la direction des achats de l'État.

Article 2

L'intéressée est également renouvelée dans ses fonctions de référente laïcité de la direction.

Article 3

Le directeur des achats de l'État est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 4 avril 2024

Le Directeur des achats de l'État
F. Adam